

Air France aux ordres d'Israël

LE refus de la compagnie aérienne de transporter vers Tel-Aviv des militants palestiniens a provoqué de nombreux échanges entre les ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et des Transports. Au Quai d'Orsay, des collaborateurs d'Alain Juppé ont signalé « *la fragilité légale* » d'Air France, qui ne peut invoquer aucun « *support juridique* » pour justifier un tel comportement.

Seule consolation des responsables français restés muets

devant l'attitude d'Air France, d'autres compagnies (Alitalia, Lufthansa, etc.) ont, elles aussi, obéi au gouvernement Netanyahu, qui avait obtenu la liste des passagers à interdire de vol.

Après avoir convaincu les Grecs d'empêcher le départ de plusieurs navires qui devaient transporter des vivres et des médicaments jusqu'à Gaza, les dirigeants israéliens ont ainsi remporté une autre facile victoire, face à des gouvernements complaisants.

Heureusement, en Israël, quelques confrères ont mieux réagi que les responsables européens. « *Nous sommes devenus cinglés* », a constaté, le 7 juillet, le grand quotidien à fort tirage « Yediot Aharonot ». Et, chez son confrère de gauche « Haaretz », l'excellent journaliste Gédéon Lévy a évoqué, lui, « *les réponses hystériques d'Israël* » à tout mouvement de protestation. Message transmis à Paris.

C. A.